



## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

### Championnat de Beach-volley Masculin

SAISON 2018/2019

#### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat de beach-Volley
Catégorie	Sénior
Abréviation	BVM
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	2x2
Genre	Masculin

#### Art 2 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition beach-volley
Type de licence mutation autorisée	Tous types
<b>Catégories</b>	
Seniors	Oui
M20	Oui
M17 avec double surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement régional	Oui

#### Art 3 - CONSTITUTION DES EQUIPES PAR ETAPE

Joueurs inscrits par équipe (paire)	2, pas de remplaçant
Nombre maximum de joueur étranger hors UE	1

#### Art 4 – CALENDRIER

Jour des étapes sur la période	Samedi, Dimanche et jour férié
Heures des rencontres	9h30, 14h00 ou 18h00

#### Art 5 - PROTOCOLE DES ETAPES

Heure programmée des rencontres	H
Contrôle des présences par l'organisateur	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 10 minutes
Obligation de tenue	Non

#### Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Responsable de la saisie des résultats	La CRS et l'organisateur St-Gilles Beach
Saisie du classement des paires sur le site LRVB	Dans la semaine après l'étape
Adresses d'expédition des résultats :	<a href="mailto:com-sportive@lrvb-asso.fr">com-sportive@lrvb-asso.fr</a> et <a href="mailto:ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr">ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr</a>

## Art 7 – FORMULE SPORTIVE

Les paires peuvent être formées par des joueurs de clubs différents.

Les joueurs peuvent changer de partenaire d'une étape à l'autre.

En fonction des équipes inscrites, L'organisateur a toute latitude pour adapter la formule sportive d'un tournoi (1 set ou 2, match en 21 ou 25 ...).

A la fin d'une étape, un nombre de points est attribué à chaque joueur selon son classement.

Les points de l'étape finale sont comptés doubles.

Le championnat est composé de 9 étapes ; les 8 meilleurs résultats sont comptabilisés pour le classement final.

A la fin du championnat, la paire ayant participé au moins à la moitié des étapes ensemble et totalisant le plus de points est déclarée championne de la saison 2018/2019.

## Art 8 – BAREME DE POINTS PAR ETAPE

Classement	Points par joueur
1	50
2	49
3	48
4	47
5	46
6	45
7	44
8	43
9	42
10	41
11	40

Classement	Points par joueur
12	39
13	38
14	37
15	36
16	35
17	34
18	33
19	32
20	31
---	
50	1

## Art 9 – FORFAIT

Une paire qui abandonne en cours de tournoi est déclarée forfait et marque 00 point, sauf abandon pour cause de blessure, dans ce cas elle est classée en fonction du niveau arrivé lors du tournoi.

## Art 10 – CONVENTION

Dans le cadre d'un conventionnement avec la LRVB, le championnat 2x2 est organisé par l'association Saint-Gilles Beach.



SIRET : 319 471 892 000 12 - APE : 9312 Z

BP 40111 - 97462 SAINT DENIS CEDEX

Tél. 0262 30 05 96 - GSM 0692 64 47 94

E-mail : [ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr](mailto:ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr) – Site Internet : [lrvb-asso.fr](http://lrvb-asso.fr)